



Complément aux Infos municipales Le Passage N° 26 - Juin 2020



Confinement - déconfinement

La commune a dû s'adapter au fur et à mesure des décisions gouvernementales liées à la crise du covid19 : pendant le confinement, maintien d'un service minimum au secrétariat de mairie et aux services techniques, activation d'une permanence des élus (Maire, Adjointes), ainsi qu'un suivi des personnes vulnérables ou isolées. Puis, à chaque étape du déconfinement (11 mai, 2 juin, 22 juin), nous avons adapté les services, notamment périscolaires avec le retour progressif des enfants à l'école. La mobilisation de tous a permis de traverser cette période inédite de manière satisfaisante.

COVID-19

A l'heure du déconfinement, continuons à lutter ensemble contre le COVID-19 !



Chaque nouvelle phase de déconfinement permet à chacun de retrouver progressivement le chemin de la vie "normale." Mais continuons de respecter les mesures barrières et la distanciation physique, pour se protéger et protéger les autres au mieux.

Petit rappel des gestes barrières :

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.

Éviter de se toucher le visage.

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.

Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.

En cas de symptômes, contacter votre médecin traitant ou un médecin proche de votre domicile.

En cas de gravité ou d'urgence, contacter le SAMU (15).

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- **Se laver très régulièrement les mains**
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)



L'équipe municipale
Elue en mars 2020



Le Maire



Laurent MICHEL

Les Adjoints



Agnès CHAUT-SARRAZIN



Gérard CHOLLAT



Philippe BARBIER

Les Conseillers



Rachel ANNEQUIN



Marie-Laure CHARVET



Henri DESROCHE



Pauline DUPERRAY



John FERRAND



Bruno GOBERTIER



Nadège MERMILLOD-BLONDIN



Serge MOREL



Valérie PIRODON



Lionel PONCET



Marlène RONDEAU

Les Commissions

Urbanisme

CCAS

Appel d'offres

Voirie

Bâtiments

Informations,
Communications

Environnement

Les commissions municipales

Urbanisme :

Laurent MICHEL (Responsable)

Agnès CHAUT-SARRAZIN – Henri DESROCHE – Valérie PIRODON.

Etude des dossiers d'urbanisme déposés en mairie.

Commission Communale d'Action Sociale :

Laurent MICHEL (Responsable)

Les membres du Conseil Municipal : Agnès CHAUT-SARRAZIN – Rachel ANNEQUIN – Bruno GOBERTIER – Nadège MERMILLOD-BLONDIN – Marlène RONDEAU

Les membres extérieurs : Michèle BARBIER – Chantal COMTE – Michel FRECHET – Marie-Christine SAVELLI.

Organisation des colis des aînés, du repas de l'amitié, du départ des élèves de CM2. Accueil des nouveau-nés et des nouveaux habitants. Aide aux vacances (centre de vacances ou de loisirs enfants et adolescents). Autres actions si nécessaire.

Appel d'Offres :

Laurent MICHEL (Président)

Les titulaires : Gérard CHOLLAT – Philippe BARBIER – Henri DESROCHE

Les suppléants : Pauline DUPERRAY – Valérie PIRODON – Marlène RONDEAU.

Etude des dossiers d'appels d'offres (marchés publics) liés aux travaux importants de la commune.

Voirie Communale :

Laurent MICHEL (Responsable)

Philippe BARBIER – Henri DESROCHE – John FERRAND – Serge MOREL – Lionel PONCET.

Entretien courant des chemins communaux, programmation et suivi des travaux.

Bâtiments communaux :

Gérard CHOLLAT (Responsable)

John FERRAND – Bruno GOBERTIER – Serge MOREL – Valérie PIRODON.

Entretien courant des bâtiments communaux, programmation et suivi des travaux, suivi des contrôles règlementaires.

Information Communication :

Laurent MICHEL (Directeur de publication)
Agnès CHAUT-SARRAZIN (Responsable)

Rachel ANNEQUIN – Marie-Laure CHARVET
Pauline DUPERRAY – Nadège MERMILLOD-BLONDIN.

Elaboration de l'Infos municipales et du Bulletin municipal, création de support d'informations ponctuelles.

Environnement :

Philippe BARBIER (Responsable)

Rachel ANNEQUIN – Marie-Laure CHARVET
Pauline DUPERRAY – Nadège MERMILLOD-BLONDIN.

Préparation du fleurissement, organisation de la journée de l'environnement (nettoyage de printemps), questions liées aux déchets.

Les conseillers communautaires Vals Du Dauphiné (VDD)

Laurent MICHEL (titulaire) – Agnès CHAUT-SARRAZIN (suppléante).

Mairie

Tél : 04.74.88.14.07

Courriel : mairie@le-passage-en-dauphine.fr

Site internet : www.le-passage-en-dauphine.fr

Ouverture au public :

Le mardi de 8h00 à 12h00, jeudi de 16h00 à 18h00, samedi de 10h00 à 12h00.

Accueil téléphonique :

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00. Les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 18h00.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Les moustiques-tigres



**Protégeons-nous,
luttons contre son
installation !**

Le **moustique-tigre** est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes. Sa taille est généralement inférieure à celle du moustique commun, il mesure moins d'1 cm. Ses ailes sont complètement noires et sans tâche. Son allure est pataude et il est facile à écraser en vol.

Dans la plupart des cas, sa pique est bénigne, bien que ce moustique puisse être vecteur de diverses maladies comme la dengue, le chikungunya ou le Zika. Pour transmettre ces virus, il doit au préalable avoir piqué une personne infectée. A noter qu'il ne peut pas transmettre le covid-19.

Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois, et les femelles peuvent pondre environ 200 œufs tous les 12 jours. La larve de moustique se transforme à son tour en moustiques au bout de 5 à 6 jours. Avant de pondre, le moustique femelle a besoin de piquer. Le sang ainsi récolté lui fournira les protéines nécessaires pour pondre et continuer à vivre. Puis 48 heures plus tard, elle recommencera à piquer et cela pendant environ 1 mois. Elle pourra donc potentiellement donner naissance à 3000 moustiques !!

Le moustique-tigre apprécie particulièrement l'environnement humain. Privilégiez le port de vêtements longs, amples et clairs (le moustique-tigre est attiré par le noir).

Dans l'environnement, le moustique-tigre utilise toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels d'eau (vases, pots, sous-pots, jouets d'enfants, bidons, gouttières, toits plats mal drainés...) pour y déposer ses larves. Il s'agit généralement de toutes petites réserves d'eau stagnante.

Pour lutter contre ce moustique, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos.



Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.



Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.



Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé.

Je couvre, je jette, je vide
tous les récipients pouvant contenir de l'eau



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).



Entretien le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.



Couvrir toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

Les produits anti-moustiques ne permettent pas de les éliminer durablement.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr